

Barème des honoraires de transaction à la charge des vendeurs

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain
Jusqu'à 24 999 €	Forfait de 2 000 € TTC	Forfait de 2 000 € TTC
De 25 000 € à 39 999 €	8 % TTC	8 % TTC
De 40 000 € à 74 999 €	7 % TTC	7 % TTC
De 75 000 € à 109 999 €	6 % TTC	6 % TTC
Au delà de 110 000 €	5 % TTC	5 % TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial La délivrance d'une note est obligatoire

Barème des honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation		
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	En zone très tendu 12 €/m2 En zone tendue10 €/m2 Reste du territoire8 €/m2	En zone très tendue12 €/m2 En zone tendue10 €/m2 Reste du territoire8 €/m2
Etat des lieux location vide	3 € TTC / m² de surface habitable	3 € TTC / m² de surface habitable
Etat des lieux location meublée	3 € TTC / m² de surface habitable	3 € TTC / m² de surface habitable

Liste des zones tendues : voir décret N° 2013-392

Barème des honoraire de Gestion

Prestations de gestion	Honoraires HT bailleur	
Gestion immobilière	6 % HT des sommes encaissées (tarif dégressif possible pour prestations multiples (sur devis))	
Assurance GLI (en sus)	2.5 % TTC des sommes encaissées	

SARL au capital social de 8 000.00 € / immatriculé au RCS de Bordeaux sous le N° B344254628 Carte professionnelle T/G N° CPI 3301 2016 000 008 733 délivrée par la préfecture de la Gironde Garantie : GALLIAN – 89 rue de la Boétie, 75008 PARIS